

Mairie de St Bonnet de Mure
Mr Olivier SUSINI
Adjoint au Maire délégué à la Vie scolaire

St Bonnet de Mure, le 28 mars 2022,

Bonjour Olivier,

Nous nous permettons de te solliciter suite aux différents jours de grève qui ont été posés par le personnel de Léo Lagrange qui gère le temps du périscolaire (matin, midi et soir) ainsi que le centre de loisirs du mercredi pour les élémentaires.

Depuis début 2022 voici les jours qui ont été concernés par ce mouvement de grève :

- jeudi 27/01/2022 : aucun service de périscolaire et de cantine
- mercredi 09/03/2022 : centre de loisir du mercredi annulé
- jeudi 10/03/2022 : pas de périscolaire le matin et sandwich le midi pour les enfants
- vendredi 11/03/2022 : pas de périscolaire le matin et sandwich le midi pour les enfants
- jeudi 17/03/2022 : périscolaire assuré mais sandwich pour les enfants
- jeudi 24/03/2022 : périscolaire assuré mais sandwich pour les enfants et **aucune information sur ce sujet à destination des parents**

Nous avons conscience de vos efforts pour maintenir un service minimum, néanmoins cette grève semble installée et perlée tous les jeudis à tel point que les parents ne sont même plus informés quand elle a lieu.

Par conséquent, compte tenu du coût des repas et de la gêne occasionnée pour les parents, nous demandons à ce qu'un avoir soit fait sur les repas du mois d'avril et du mois de mai pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire le jeudi si la grève devait persister.

Dans le contexte de consultation en cours d'un nouveau prestataire pour la gestion des temps périscolaire à partir de septembre 2022 nous attirons votre attention sur la vigilance à avoir d'un point de vue contractuel sur la capacité du futur prestataire à gérer le service minimum en cas de grève.

Dans l'attente de vos retours à ces différentes demandes, recevez Olivier, nos salutations.

Au-delà des Mure

Copie aux membres concernés par le sujet :

Maire

1er Adjoint

Commission Éducation